

**DEMANDE DE DÉSIGNATION D'HABITAT CRITIQUE Les milieux humides du
TECHNOPARC SAINT-LAURENT QUÉBEC.**

ATTENDU QUE le Petit Blongios (*Ixobrychus exilis*) est désigné comme une espèce menacée par le COSEPAC et figure comme tel dans *l'Annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril (SARA) depuis 2003*;

ATTENDU QUE, en application de la LEP, le gouvernement du Canada a adopté la *Stratégie de rétablissement de 2014* pour le Petit Blongios (*Ixobrychus exilis*) au Canada (*la Stratégie*);

ATTENDU QUE la *Stratégie* appelle à l'identification et à la protection de l'habitat essentiel pour la préservation et le rétablissement de l'espèce du Petit Blongios du Canada;

ATTENDU QUE la *Stratégie* identifie l'habitat essentiel pour le Petit Blongios comme correspondant à l'activité de reproduction suivante;

- Un enregistrement d'élevage confirmé depuis 2001; OU
- Deux enregistrements d'élevage probable en une seule année depuis 2001; OU
- Un enregistrement d'élevage probable dans chacune de deux années distinctes à l'intérieur d'une période de 5 ans

ATTENDU QUE le 16 juillet 2017, la reproduction du Petit Blongios a été confirmé et documenté pour la deuxième année consécutive dans les milieux humides du Technoparc (secteurs du Marais Des Sources et aussi de l'Étang aux Hérons);

ATTENDU QUE l'ensemble des Milieux Humides du Technoparc et la zone de protection minimale de l'habitat essentiel de 500 mètres sont directement menacés par les travaux sur les routes et les sites d'enfouissement pour l'expansion du parc industriel de Technoparc Montréal en septembre 2017;

ATTENDU QUE les zones humides du Technoparc sont conformes à tous les critères d'adéquation et d'occupation dans la *Stratégie*;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a ratifié la *Convention des Nations Unies sur la conservation de la diversité biologique* et la *Convention pour la protection des oiseaux migrateurs aux États-Unis (USA) et au Canada* qui concrétise son obligation de prendre des mesures de préservation pour prévenir les dommages irréversibles que l'expansion du parc industriel montréalais Technoparc menace l'habitat essentiel du Petit Blongios;

ATTENDU QUE les tribunaux canadiens ont appliqué le principe de précaution codifié dans la LEP et présenté par ces Conventions Internationales;

ATTENDU QU'une partie du complexe des zones humides de Technoparc est également située sur un terrain fédéral loué à Aéroports de Montréal;

ATTENDU QUE Technoparc Montréal et Aéroports de Montréal, que ce soit intentionnellement ou non, ont déjà mené des études sur la faune au début du printemps et à la fin de l'automne, ce qui a conséquemment réduit au minimum tout enregistrements d'oiseaux migrateurs sur leur territoire;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial du Québec n'offre aucune protection aux espèces désignées menacées dans le complexe des zones humides de Technoparc;

ATTENDU QUE la destruction et l'empiètement sur l'habitat essentiel du Petit Blongios est imminent sur les terres fédérales et provinciales du complexe des zones humides du Technoparc;

Nous, soussignés, demandons donc au Ministre de l'Environnement et des Changements climatiques du Canada:

1- Procéder à la protection immédiate de l'habitat essentiel du Petit Blongios dans le complexe des zones humides de Technoparc;

2- Protéger et désigner comme habitat essentiel le rayon de 500 mètres autour du marais "Marais Des Sources" situé sur un terrain fédéral;

3- Protéger et désigner comme habitat essentiel le rayon de 500 mètres autour du marais "Étang aux Hérons" situé sur une terre provinciale;

4- Faire une ordonnance d'urgence pour la protection du Petit Blongios sur les terres provinciales et fédérales dans le Complexe des Zones Humides du Technoparc;

Signé ce 18^{ième} jour de juillet 2017.

**REQUEST FOR DESIGNATION OF CRITICAL HABITAT
TECHNOPARC WETLANDS COMPLEX, SAINT-LAURENT QUEBEC.**

WHEREAS the Least Bittern (*Ixobrychus exilis*) is designated as a threatened species by COSEWIC and is listed as such under Schedule 1 of the *Species at Risk Act (SARA)* since 2003 ;

WHEREAS in application of *SARA*, the Government of Canada has adopted the 2014 *Recovery strategy for the Least Bittern (Ixobrychus exilis) in Canada (The Strategy)* ;

WHEREAS the *Strategy* calls for the identification and protection of *critical habitat* for the preservation and recovery of the Least Bittern species in Canada;

WHEREAS the *Strategy* identifies critical habitat for the Least Bittern as corresponding to the following breeding activity ;

- One record of confirmed breeding since 2001; OR
- Two records of probable breeding in any single year since 2001; OR
- One record of probable breeding in each of two separate years within a 5 year period

WHEREAS on July 16th 2017, breeding of the Least Bittern has been confirmed and documented for the second consecutive year in the Technoparc Wetland Complex (*Marais Des Sources* and *Étang aux Hérons* locations);

WHEREAS the Technoparc Wetlands Complex and the 500 meter minimal critical habitat protection zone is under direct threat of upcoming road and landfill work for the expansion of Technoparc Montreal's industrial park in September 2017;

WHEREAS the Technoparc Wetlands Complex conforms to all Suitability and Occupancy criteria in the *Strategy*;

WHEREAS the Government of Canada has ratified the *United Nations Convention on the Conservation of Biological Diversity* and the *Convention for the Protection of Migratory Birds in the United States (U.S.) and Canada* which crystallizes its obligation to undertake preservation measures to prevent irreversible damage that the Technoparc Montreal's Industrial Park expansion is threatening on the Least Bitterns' critical habitat;

WHEREAS Canadian courts have enforced the precautionary principle codified in *SARA* and put forward by these International Conventions;

WHEREAS part of the Technoparc Wetlands complex are also located on federal land rented to Aéroports de Montréal;

WHEREAS both Technoparc Montreal and Aéroports de Montréal, be it intentionally or not, have in the past conducted wildlife studies in the early spring and late fall effectively minimizing any record of Migratory Birds on their territory;

WHEREAS the Quebec provincial government offers no protection to designated threatened species in the Technoparc Wetlands Complex;

WHEREAS destruction and encroachment of the Least Bittern's critical habitat is imminent on both the federal and provincial lands of the Technoparc Wetlands Complex;

We, the undersigned therefore request that the Minister of Environment and Climate Change Canada:

- 1- Proceed with the immediate protection of the Least Bittern's critical habitat in the Technoparc Wetlands complex;
- 2- Protect and designate as critical habitat the 500 meter radius around the "*Marais Des Sources*" marsh located on federal land;

- 3- Protect and designate as critical habitat the 500 meter radius around the “*Étang aux Hérons*” marsh located on provincial land;
- 4- Make an Emergency Order for the protection of the Least Bittern on provincial and federal lands in the Technoparc Wetlands Complex;

Signed on this 18th day of July 2017.
